

NAIROBI : COP-12 « CLIMAT »

Mobilisation de la société civile africaine

La prochaine Conférence des Parties se tiendra en terre africaine, à Nairobi, Kenya du 6 au 17 novembre 2006. Et pour relever le défi de la faible participation du continent dans les négociations, il convient de mobiliser tous les acteurs concernés par les changements climatiques, en particulier la société civile, les ONG, les médias.

Cette mobilisation passe d'abord par un effort d'information, de sensibilisation et de renforcements de capacités. Car les négociations ne peuvent déboucher que si elles sont fondées sur un large débat public. Ce débat devrait se traduire par une participation active de tous, et à toutes les échelles, aussi bien internationale que locale pour lutter contre la dégradation du climat.

C'est pour contribuer à ces efforts de mobilisation de la société civile sur le thème du changement climatique et pour la COP-12 que ENDA Tiers Monde publie le bulletin électronique «*Environnement Développement*». Cette tribune d'échange d'information et de collaboration peut aider à renforcer l'implication des acteurs de la société civile dans le processus de mise en œuvre de la CCNUCC en

améliorant la sensibilisation et la concertation sur les questions du changement climatique.

Rappel sur la Convention «Climat»

Les changements climatiques représentent l'une des préoccupations majeures de ce début de 21^e siècle pour les scientifiques, les politiques, la société civile et aussi pour les populations touchées par les nombreuses catastrophes liées au climat. Il s'agit, entre autres, de sécheresse, de tempête, d'inondation, de canicule qui affectent plusieurs parties du monde, en particulier l'Afrique.

Les changements climatiques posent en effet des problèmes très importants en Afrique avec des conséquences sur l'environnement (ressources en eaux, la végétation, ...) et sur l'économie des pays (agriculture, l'énergie, ...). Certains pays sont menacés par l'élévation du niveau de la mer suite au probable réchauffement de

Les mécanismes de Kyoto

Le protocole de Kyoto établit trois mécanismes coopératifs destinés à aider les pays industrialisés (parties de l'annexe I) à remplir leurs engagements chiffrés de limitation des émissions, en réalisant des réductions d'émissions dans d'autres pays, à un coût inférieur à ce qu'ils auraient pu réaliser au niveau national :

- **les échanges internationaux d'émissions** permettent de vendre ou d'acheter des droits à émettre entre pays industrialisés ;
- **Le mécanisme de développement Propre (MDP)** permet aux pays industrialisés (annexe I) de mettre en œuvre des projets destinés à réduire les émissions dans les parties non visées à l'annexe I, de manière à favoriser un développement durable et à contribuer à l'objectif ultime de la convention. En outre, les parties visées à l'annexe I peuvent se servir des unités de réduction certifiées des émissions (URCE) découlant de ces projets pour s'acquitter de leurs engagements en matière d'émissions
- **La mise en œuvre conjointe (MOC)** permet à des pays industrialisés de se faire créditer des réductions d'émissions qui résulteraient d'investissements réalisés dans d'autres pays industrialisés. Sur le plan pratique, cette opération se traduit par un transfert « d'unité de réduction d'émissions » découlant de ces investissements entre le pays hôte d'une part, et le pays donateur, d'autre part.

Dates importantes

- **1992 : Sommet de la Terre à Rio : adoption de la Convention sur les Changements Climatiques (CCNUCC/ UNFCCC, aujourd'hui adoptée par 189 États).**
- **1997: Adoption du Protocole de Kyoto.**
- **2001 : Accords de Marrakech précisant les modalités de fonctionnement du Protocole de Kyoto.**
- **2005 : Entrée en vigueur du marché carbone européen (European Trading Scheme)**
- **16 février 2005 : Entrée en vigueur du Protocole de Kyoto (aujourd'hui ratifié par 164 Etats).**

la planète. Et si les prévisions de réchauffement de 1,4 à 5,8°C à l'horizon 2100 du Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (GIEC), publié en 2001, se confirmaient, il serait difficile de vivre dans

certaines régions de l'Afrique où la température dépasserait 50°C pendant les pics de chaleur. D'autres pays connaissent une baisse du niveau de l'eau de leurs lacs, fleuves et autres cours d'eau due essentiellement à la baisse de la pluviométrie.

Bon nombre de pays africains, en particulier les moins avancés, n'ont pas de capacité d'adaptation face aux ravages des aléas climatiques vu leur dénuement et la faiblesse de leurs ressources financières qui entrave toute volonté d'anticipation technologique. Faute de moyens et de ressources, les populations de ces pays deviennent ainsi vulnérables aux inondations, aux sécheresses, aux mauvaises récoltes, et aux autres catastrophes de plus en plus fréquentes que provoquent les changements climatiques.

La Convention « Climat » et le Protocole de Kyoto

Pour faire face à ce problème environnemental global, la communauté internationale réunie à la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement, plus connue sous l'appellation de Sommet de la « Planète Terre », a signé en 1992 la Convention Cadre sur les changements climatiques.

Depuis la signature de cette convention, des réunions de négociations sont organisées régulièrement pour définir le régime climatique mondial. Au-delà des réunions techniques ou des réunions spéciales, la Conférence des Parties se tient chaque année pour aborder des discussions techniques et prendre des décisions politiques. La plus célèbre d'entre elles a eu lieu en 1997 à Kyoto et a donné lieu au protocole dit de Kyoto.

Le Protocole de Kyoto, impose aux pays industrialisés des taux de réduction des émissions de gaz à effet de serre de 5,2% par rapport à leur niveau de 1990 durant la période 2008-2012. Il offre aussi aux pays africains des opportunités non négligeables en particulier à travers le Mécanisme de Développement Propre qui permet l'accès à de nouveaux investissements (Voir encadré).

En outre, la Convention offre des possibilités de renforcement des capacités institutionnelles et humaines et d'accès aux technologies nouvelles, propres et adaptées.

Dans la dynamique des négociations, il convient de souligner que l'Afrique et les pays les moins avancés se retrouvent encore trop exclus et bénéficient peu des transferts de technologie. Ce sont eux pourtant qui subissent ou vont subir, le plus les impacts du changement climatique.

Enjeux de la COP-12

Au cours de ces dernières années, certaines questions d'intérêt pour l'Afrique, ont pris de plus en plus d'importance dans les négociations internationales. Il s'agit essentiellement des questions **d'adaptation aux impacts du changement climatique**, bien que le thème de l'atténuation, visant une réduction des concentrations de gaz à effet de serre, ait souvent pris le devant de la scène.

A cela s'ajoute le thème de la **déforestation** qui concerne les pays africains dont l'adaptation est directement liée aux forêts. En effet, les forêts constituent des écosystèmes sensibles au changement climatique, lequel modifie fortement leur fonctionnement et leur biodiversité. Les forêts jouent par ailleurs un rôle majeur dans la réduction de la vulnérabilité au changement climatique. Elles protègent par exemple les sols et les bassins-versants. Elles diminuent également l'impact des catastrophes naturelles (crues, raz de marée ou tempêtes en zone littorale).

Enfin, comme autre enjeu de la prochaine COP-12 on peut mentionner les questions de **mécanismes de marchés**, qui intéressent également les pays non Annexe 1.

Sur ces questions d'adaptation, de déforestation, de mécanismes de marché, les acteurs de la société civile africaine ont besoin d'échanger leurs expériences aussi bien sur les négociations que les activités de terrain afin d'améliorer la pertinence des positions prises, et donc de les renforcer.

- NOUS ECRIRE -

« Vient de paraître »

● *Le A à Z Guide des NGO pour Participer au FEM, GEF NGO Network, Washington, 2005.*

Disponible au format PDF à l'adresse suivante: www.gefweb.org, et en C.D - Rom

● BROERSMA K.- DOWNING T.- THOMAS J.P.- **Programmes d'Action Nationaux d'Adaptation : une sélection d'exemples et d'exercices tirés des ateliers régionaux de préparation aux PANA** .- Genève: UNFCCC, UNEP, UNITAR, May 2004.- 87P.

● ENDA ENERGIE.- **Rapports d'Activités 2005**.-Dakar: ENDA-TM, Juin 2006.-14P.

- NOUS CONTACTER -